

Bienne

## «Il faut trouver un compromis»

«Nous ne sommes pas là pour empêcher le projet Agglolac de se développer. Nous voulons seulement faire en sorte que les espaces verts continuent d'exister aux bords du lac.» Tel est le message martelé mardi par Max Wiher. Le conseiller de ville Vert'libéral biennois et une bonne partie du comité d'initiative ont présenté les tenants et aboutissants de l'initiative populaire interpartis «PubliLac, en faveur de rives du lac publiques et attractives».



photo: Ldd

«Nous ne sommes pas là pour empêcher le projet Agglolac de se développer. Nous voulons seulement faire en sorte que les espaces verts continuent d'exister aux bords du lac.» Tel est le message martelé mardi par Max Wiher. Le conseiller de ville Vert'libéral biennois et une bonne partie du comité d'initiative ont présenté les tenants et aboutissants de l'initiative populaire interpartis «PubliLac, en faveur de rives du lac publiques et attractives». Particularité du comité d'initiative: il est composé de 19 membres, personnalités et politiciens de Bienne et de Nidau. Les partis représentés sont les Verts'Libéraux, le PS, l'UDC et le PBD.

## **Deux initiatives, un seul objectif**

La récolte de signature débute samedi, en même temps que l'ouverture de la Plage de Bienne. Deux textes distincts, mais aux objectifs identiques doivent être soumis aux signataires biennois et nidowiens. En effet, les territoires concernés sont propriétés des deux communes, Bienne et Nidau. Le texte biennois vise à interdire aux autorités de vendre ou de remettre en droit de superficie ses espaces verts. Celui de Nidau vise à interdire la planification de construction sur les parcelles de verdure.

## **Des espaces verts ouverts à tous**

Pour faire passer leurs idées, les auteurs de l'initiative ont développé un argumentaire tenant en huit points. Ils ont un objectif en ligne de mire: sensibiliser les pouvoirs publics de Bienne et de Nidau (et désormais l'investisseur privé Mobimo SA, lire notre édition d'hier) à l'importance de préserver des espaces verts dédiés à la détente aux abords directs du lac de Bienne. Cette zone de quelque 53 000 mètres carrés se trouve sur la rive sud du lac, dans le périmètre où les villes de Bienne et de Nidau projettent de construire le quartier d'habitation Agglolac. «L'initiative PubliLac désire offrir une alternative aux positions extrêmes que sont celles de l'Expoparc et d'Agglolac. Notre projet offre un compromis viable qui permet la cohabitation entre un complexe immobilier et une bretelle verte accessible au public», argumente Max Wiher. L'architecte biennois et membre du comité Gilbert Woern abonde dans le même sens. «A l'époque d'Expo02, la Suisse entière a pu admirer et apprécier les bords du lac de Bienne. L'attractivité d'une ville réside dans ce mélange entre constructions, espaces verts et zones de détente. Ceux qui connaissent Central Park à New York savent de quoi je veux parler. Les espaces verts et le lac jouent un rôle prépondérant dans l'équilibre de l'humain.»

Selon les initiants, l'agglomération Bienne-Nidau, peuplée par plus de 70 000 habitants, a besoin de suffisamment de surface libre. Ainsi, seul un vaste espace de loisir allant de Vigneules à Ipsach remplit cette condition: «Si la surface de la ville est d'environ 10-12 km<sup>2</sup>, elle ne possède, avec les Prés-de-la-Rive, que d'une surface de 0,06 km<sup>2</sup> et que 300m d'accès au lac. C'est beaucoup moins qu'à Neuchâtel et dans d'autres villes», observe Gilbert Woern.

## **Le moment est-il le bon ?**

N'est-il pas prématuré de lancer cette récolte de signatures, les plans de construction du projet Agglolac n'ayant pas encore été dévoilés et la zone devant encore faire l'objet de fouilles archéologiques ? Dans sa réponse, Max Wiher est catégorique: «Non, au contraire, nous sommes limite trop tard! Des centaines de milliers de francs ont déjà été dépensés pour les projets de planification. Nous voulons que les citoyens aient leur mot à dire. Dans les autres villes, les architectes définissent en premier lieu les zones non bâtissables. Je constate qu'on fait le contraire à Bienne».

Les initiants ont six mois pour récolter les quelque 2'200 paraphes à Bienne et 250 signatures requises à Nidau. /JUG